

Pilotage de la performance dans le secteur public (CP FFP)

RS3787 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	314r
Formacode(s)	32652
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

LVSN · SIRET : 44057689000022

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification concerne plus particulièrement les organismes de la Sécurité sociale. Formation destinée notamment aux salariés en charge du Contrôle de gestion dans les organismes de Sécurité sociale (Caisses Primaires d'Assurance Maladie, Caisses d'Allocations Familiales, URSSAF, Caisses d'assurance Retraite et de Santé au travail, Organismes de Mutualité Sociale Agricole).

La Loi organique relative aux lois de finances de 2001 pose les principes d'un pilotage plus efficient du secteur public qui entraîne la « mise en œuvre d'un contrôle de gestion rénové ». Aujourd'hui, une meilleure connaissance de la construction des coûts devient donc essentielle et incontournable afin d'optimiser des ressources de plus en plus rares. Cette visibilité accrue a pour objectif d'améliorer la qualité de prise de décision à tous les niveaux (stratégique et opérationnels) afin de favoriser la performance économique (au sens efficacité et efficience) notamment des différents processus (de production et des fonctions supports), et la qualité du pilotage de la part des différentes entités publiques.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Analyser la fonction contrôle de gestion et comprendre son assise sur les processus.
- Positionner le contrôleur de gestion comme un acteur incontournable du pilotage de la performance et du dialogue de gestion.
- Piloter le contrôle de gestion et développer une communication auprès de l'ensemble des acteurs dans le cadre d'un projet.
- Construire le budget, analyser et piloter la consommation budgétaire.
- Analyser les coûts et comprendre la comptabilité analytique (coût complet, méthode ABC).
- Construire des tableaux de bord.
- Développer une production statistique au service du pilotage de la performance.
- Optimiser la prévision des effectifs pour améliorer l'allocation de ressources.
- Apporter des éléments objectifs dans les choix d'investissements (politique d'achat, politique immobilière, mutualisation / régionalisation).
- Analyser la fonction contrôle de gestion et son propre rôle.
- Se positionner comme un acteur incontournable du pilotage de la performance, du dialogue de gestion et favoriser sa mise en œuvre.
- Développer une communication pertinente.
- Piloter un projet et travailler en équipe.
- Développer des techniques et outils en adéquation avec les objectifs du métier de contrôleur de gestion.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

1ère

partie - CDG-Fondamentaux (contrôleur de gestion non ou peu expérimenté)

Pour l'entrée dans ce cursus de formation, ont été mis en place et ont fait leurs preuves deux types de prérequis :

Un document « d'inscription » retraçant les informations suivantes : Le candidat ; La situation professionnelle actuelle ; Le parcours professionnel ; La formation initiale/continue ; Les raisons qui motivent le participant pour intégrer ce cursus en terme de besoins, de motivation et de perspectives professionnelles.

Un niveau de connaissance des fondamentaux de la comptabilité générale et des fonctionnalités de base d'Excel : Nous entendons par « fondamentaux de la comptabilité générale » la capacité d'expliquer la logique de construction d'un bilan, d'un compte de résultat et de l'enregistrement des événements simples survenant dans une entreprise.

Cela peut signifier que pour certains participants, une recommandation puisse être posée comme préalable à l'entrée dans le cursus « Fondamentaux CDG » de suivre un module de formation en comptabilité générale.

2ème partie - CDG-Pro (contrôleur de gestion expérimenté)

Pour l'entrée dans cette 2ème partie de formation, ont été mis en place les prérequis suivants :

Pour les participants ayant suivi CDG-Fondamentaux, une validation intermédiaire à partir d'une évaluation de positionnement de fin de 1ère partie de parcours. Le taux de réussite devra atteindre 60% sur chacun des thèmes proposés (fonction contrôle de gestion et processus, préparation budgétaire, comptabilité analytique, tableaux de bord).

Pour les autres participants, le dossier de candidature est composé :

- D'un document « d'inscription » retraçant les informations suivantes : Le candidat ; La situation professionnelle actuelle ; Le parcours professionnel ; La formation initiale/continue ; Les raisons qui motivent le participant pour intégrer ce cursus en terme de besoins, de motivation et de perspectives professionnelles.
- D'une validation de niveau à partir d'une évaluation de positionnement équivalente à celle de fin de 1ère partie de parcours. Le taux de réussite devra atteindre au minimum 60% sur chacun des thèmes proposés.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS5947

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/3787/>